



## L'aide sociale à l'hébergement

Pour être aidées dans le financement de leur hébergement, les personnes âgées peuvent bénéficier d'une aide sociale, sous conditions de ressources.

Publié le 21 septembre 2021

### Aider des personnes âgées à financer leur hébergement

L'aide sociale d'hébergement concerne les personnes âgées hébergées en établissement ou en famille d'accueil.

Elle permet de **financer une partie de leurs frais** liés à cet hébergement.

Son montant est calculé en fonction des ressources du demandeur et de sa famille.

#### LIENS UTILES

> Guide des aides « Aide sociale à l'hébergement »

#### VOS AIDES

SENIORS

### L'Aide sociale à l'hébergement

**Pour qui ?**  
Séniort-Aidant, En situation de handicap-Aidant

---

**Pour quoi ?**  
Permettre aux personnes âgées ne souhaitant plus ou ne pouvant plus rester à leur domicile de bénéficier d'une aide financière pour être accueillies dans un établissement d'hébergement.

SENIORS

### Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement

**Pour qui ?**  
Séniort-Aidant

---

**Pour quoi ?**  
Permettre aux personnes âgées ne pouvant plus rester à leur domicile de bénéficier d'une aide financière pour leur hébergement en EHPAD

#### CONTACT



**DIRECTION  
AUTONOMIE**

3 Rue François de Guise  
BP 40504  
55012 BAR-LE-DUC

☎ 0329457640

@ E-MAIL

📍 ITINÉRAIRE



**DÉPARTEMENT DE LA  
MEUSE**

Place Pierre François  
Gossin  
55012 BAR LE DUC  
Tél : 03 29 45 77 55